

Alors que le 17 septembre 2020, le conseil municipal de FAULQUEMONT, composé seulement des élus de la liste majoritaire,

<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>

avait approuvé « la demande de concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite « concession Bleue Lorraine » présentée par la société Française de l'Energie,

Voilà que 66 élus montent au créneau, et pas des moindres.

--0--

Quelques jours avant ce conseil, l'équipe d'Opposition avait rencontré l'Association pour la Préservation de l'Environnement Local (APPEL 57).

Suite à cette rencontre nous avons adressé un courriel au Directeur Général et des Services de Faulquemont, avec nos remarques, le voici avec ses réponses.

Courriel adressé au DGS de la commune :

Mes colistiers, Aurélie BUTIN (AB), Mireille L'HUILLIER (ML), Didier SOUCHON (DS) et moi-même (Patrick BONNET : PB) tenions à te faire part de nos remarques concernant le conseil municipal du jeudi 17 septembre 2020.

-----0-----

AB, ML, DS, PB, nos remarques : Ce conseil a à son ordre du jour un seul point d'administration générale avec pour objet « l'enquête publique relative à la demande de concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite concession Bleue Lorraine présentée par la société Française de l'Energie ».

Dans un premier temps, nous sommes surpris qu'il soit repris dans cette délibération l'intégralité de la publicité faites par la Française de l'Energie : « Cette demande de concession pour la Française de l'Energie est l'aboutissement de travaux de recherche menés par cette société depuis 2006 dans le bassin minier lorrain, avec pour objectif de valoriser le gaz de charbon, constitué principalement de méthane, sur le territoire mosellan afin de substituer une partie de l'énergie importée par une énergie locale **garantissant un prix compétitif au consommateur final.** »

Cette partie en rouge n'avait pas, à notre avis, à figurer dans cette délibération, sa seule mention est de nature à influencer le vote des élus.

Réponse DGS : Le rapport explicatif reprend effectivement un certain nombre d'informations figurant sur le document transmis par la Française de l'Energie, mais pas l'intégralité. Il n'est par exemple pas mentionné l'incidence positive attendue en termes d'emplois par la société. La notion de prix compétitif pour le consommateur peut effectivement faire débat. La présence d'un représentant de la Française de l'Energie le jour du conseil municipal permettra aux élus de le questionner à ce propos.

AB, ML, DS, PB, nos commentaires à la réponse du DGS : « l'incidence positive attendue en termes d'emplois par la société » citée par le DGS interpelle d'autant plus, qu'il affirme quelque chose déclarée par la société, mais dont il n'en sait rien.

-----0-----

AB, ML, DS, PB, nos remarques : Dans l'arrêté DCAT/BEPE/N°2020-130 du 6 août 2020, article 3, le préfet précisait : « *Dès le lendemain de la publication au JORF, un dossier est transmis à l'ensemble des communes, des chefs de services civils et de l'autorité militaire intéressés appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation, ne pouvant être pris en considération que les avis exprimés **au plus tard dans les trente jours suivant la réception des demandes...** ».*

En précisant dans la délibération que « *notre collectivité avait jusqu'au 18 septembre 2020 pour se prononcer* », vous déclarez implicitement que ce courrier avait été réceptionné par vos services le 18 août 2020.

Ainsi vous aviez la possibilité de réunir un conseil municipal, identique à celui prévu le 17 septembre avec un seul point à l'ordre du jour, dès le lendemain, à savoir le 19 août 2020. Les élus ne vont disposer que de très peu de temps pour s'informer sur ce dossier.

Réponse DGS : Je ne comprends pas trop ton 2^{ème} argument : en quoi réunir le conseil municipal le 19 ou le 20 août aurait permis aux élus de disposer de plus de temps pour prendre leur décision ? Ils n'auraient par exemple pas eu connaissance du courrier de l'association APPEL qui n'est arrivé en mairie que le 21 août 2020. Choisir la date du 17 septembre permet au contraire aux élus qui le souhaitent de prendre le temps de consulter l'intégralité du dossier d'enquête publique qui se trouve au service Urbanisme de la mairie, comme indiqué dans le rapport envoyé aux conseillers municipaux.

AB, ML, DS, PB, nos commentaires à la réponse du DGS : Dans ce cas le conseil municipal aurait pu avoir lieu à partir du 21 août au lieu du 17 septembre la veille de donner la réponse au préfet.

-----0-----

AB, ML, DS, PB, nos remarques : Contrairement aux autres réunions de conseils municipaux, celui-ci est prévu le jeudi 17 septembre 2020 à 17h30 au lieu de 19h habituellement. **Plusieurs d'entre nous ne sont pas rentrés de leur activité professionnelle à cette heure.**

Réponse DGS : L'horaire du conseil municipal est effectivement inhabituel. Cependant je te rappelle qu'un certain nombre de garanties sont accordées aux membres du conseil municipal dans leur activité professionnelle. Ces garanties visent à permettre à l' élu de pouvoir consacrer un minimum de temps au service de sa collectivité. Elles prennent la forme d'autorisations d'absence et de crédits d'heures. L'autorisation d'absence concerne notamment les séances plénières du conseil municipal. L'employeur, public ou privé, est obligé de laisser à l' élu le temps nécessaire pour se rendre à la réunion et y participer. Enfin l' élu qui ne réussit pas à se libérer peut en dernier recours donner un pouvoir à un autre élu.

AB, ML, DS, PB, nos commentaires à la réponse du DGS : Sauf que pour donner procuration, encore faut-il que nos autres colistiers aient pu se libérer.

-----0-----

A la convocation des élus et de l'ordre du jour, il a été joint **le dossier de présentation de 10 pages de la société Française de l'Energie vantant les mérites de son exploitation ainsi qu'une lettre de l'Association pour la Préservation de l'Environnement Local (APPEL 57).**

Nous sommes surpris que lors de ce conseil, il ne soit donné la parole qu'à la seule société exploitante : soit la Française de l'Energie n'est pas reçue afin de ne pas influencer davantage les votes, soit est reçue également l'association APPEL 57 bien informée sur d'autres aspects de ces projets afin qu'elle présente en conseil municipal ses propres informations.

Réponse DGS : Les documents transmis aux conseillers municipaux et qui étaient disponibles sur l'intranet de la commune depuis le 31 août sont, en toute transparence, les deux seuls documents parvenus en mairie, en dehors du dossier officiel d'enquête publique, à savoir le dossier d'information de la Française de l'Energie et la lettre de l'association APEL.

La Française de l'Energie a été invitée en séance tout simplement parce que c'est le demandeur. C'est cette société qui a effectué la demande de concession de mines d'hydrocarbures auprès de la préfecture de la Moselle. Les élus disposent tous des coordonnées des responsables d'APPEL qui figurent sur le courrier de l'association. Ils ont donc la possibilité de les appeler pour obtenir d'éventuels compléments d'informations.

AB, ML, DS, PB, nos commentaires à la réponse du DGS : Cette réponse remet en cause l'impartialité des débats. Le sens du mot débat, indiqué pourtant dans le texte du journaliste qui a annoncé la tenue de ce conseil, est celui-ci : « *discussion sur un thème donné entre des personnes d'opinions différentes* ».

Or ce débat n'a pas eu lieu, même si plusieurs questions ont été posées par des élus au porteur du projet. A ma connaissance, aucun élu ne possède les qualités pour contredire les affirmations de la société. Nous avons reçu des représentants de l'association APPEL 57 qui nous ont affirmé que la publication de la société relevait de nombreuses contrevérités. Il y aurait eu débat si APPEL 57 avait été reçue en séance du conseil municipal comme nous le demandions, le résultat des votes auraient pu être autre.

-----0-----

Pour toutes ces raisons,

- **La reprise de la publicité de la Française d'Energie,**
- **La date du conseil la veille de la remise de la décision au préfet,**
- **L'heure du conseil municipal,**
- **L'absence de vrai débat**

Nous avons décidé d'être absent à ce conseil municipal.

Aurélie BUTIN, Mireille L'HUILLIER, Didier SOUCHON, Patrick BONNET

**De ce fait, l'opposition de Faulquemont ne s'était pas associée à cette parodie de démocratie
et avait refusée de siéger lors de ce conseil municipal.**

Suite à cela, nous avons publié sur les réseaux sociaux et sur notre site internet les raisons de notre décision.

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2020/11/Pourquoi-avons-nous-ete-absent-au-conseil-municipal-du-17-septembre-2020.pdf>

--0--

**Aujourd'hui on découvre dans la presse que 66 élus, dont trois députés
mosellans, ont demandé au gouvernement de refuser le captage du méthane
prisonnier des veines de charbon.**

édition de Saint-Avold-Sarrebourg

moselle-est

66 élus opposés au gaz de couche



66 élus, dont trois députés mosellans, demandent au gouvernement de refuser le captage du méthane prisonnier des veines de charbon. Photo RL

MOSELLE EST

Gaz de couche : 66 élus réclament l'interdiction d'exploiter

Stéphane MAZZUCOTELLI



Manifestation contre l'exploitation du gaz de couche en Moselle, à l'appel des associations Apel 57, Aïda, Les Amis de la Terre, Greenpeace, à l'instar en mars dernier. Les députés LREM de Moselle-Est s'opposent aussi au projet. Photo F. Koenig / ANP

L'opposition à l'exploitation des gaz de couche en Moselle-Est durcit le ton, 66 élus, dont les trois députés LREM de Forbach, Saint-Avold et Sarreguemines, demandent au Gouvernement de refuser le captage du méthane prisonnier des veines de charbon.

Un projet d'exploitation du gaz méthane prisonnier des couches de charbon en sous-sol de Moselle-Est est porté par une société privée, [la Française de l'Énergie](#), depuis 2006. [L'idée est contestée sur le terrain depuis cette même date](#). Profitant de la tenue de la [COP26](#), 66 élus montrent clairement leur opposition [dans une tribune publiée ce mercredi sur France Info](#). Parmi ces opposants, on retrouve des écolos mais aussi des parlementaires de la majorité En Marche, qui plus est du territoire directement concerné, [Christophe Arend](#), Hélène Zannier et Nicole Trisse, les trois députés LREM de Forbach, Saint-Avold et Sarreguemines, estiment qu'il n'existe « aucune garantie réelle sur les conditions de cette exploitation ».

• Quel impact sur le cadre de vie et les sols ?

Ces élus mosellans s'interrogent à propos de « l'impact sur le cadre de vie et sur les sols de l'ancien bassin houiller qui souffrent déjà de désordres géologiques majeurs ». Ils font référence aux affaissements miniers et [à la menace de la remontée des eaux souterraines suite à l'arrêt des mines de charbon](#). Bernard Betker, maire de Rosbruck, [commune la plus sinistrée par les dégâts](#)

[miniers](#) , est aussi signataire de la tribune. Christophe Arend estime que « la Française de l'Énergie n'apporte pas la preuve qu'elle utilisera une méthode de captage inoffensive pour le sous-sol lorrain. Emmanuel Macron a montré le cap lors de son intervention mardi, [La parâ du nuaâaire et des énergies renouvelables](#). Est-ce que cela vaut encore le coup de chercher des énergies fossiles ? Je ne crois pas ».

• Dans l'attente d'une décision de l'État

Après une période de forages afin d'évaluer la présence de méthane dans les couches de charbon, la Française de l'Énergie sollicite désormais le permis d'exploiter sur une zone 191 km², comprenant 40 communes, entre Faulquemont et Diebling près de Forbach. Une enquête publique a été réalisée avec avis favorable du commissaire enquêteur, [Néanmoins, le scepticisme de nombreux maires s'est révélé lors de cette enquête](#). L'heure de vérité approche pour la Française de l'Énergie. L'État doit bientôt donner son feu vert (ou non) à la création de concessions de mines d'hydrocarbures en Moselle-Est. Dans leur tribune, les 66 élus demandent au Gouvernement de refuser le permis d'exploiter. Verdict, normalement, d'ici la fin de l'année ou début 2022.

--0--

Qui sont les signataires de cette tribune ?

COP26 : 66 élus demandent au gouvernement l'abandon du projet d'exploitation du gaz de couche en Moselle

Dans une tribune publiée sur franceinfo, 66 élus LREM et écologistes demandent au gouvernement de renoncer à l'exploitation, dans le département de la Moselle, du gaz de couche, une énergie fossile émettrice de gaz à effet de serre. Un appel lancé en pleine COP26, le sommet annuel contre le réchauffement climatique.

 Franceinfo
France Télévisions

Publié le 10/11/2021 07:00 Mis à jour le 10/11/2021 07:00

Temps de lecture : 4 min



Le projet d'exploitation de gaz de couche en Moselle rencontre une forte opposition localement. (APEL 57)

Peut-on multiplier les déclarations de bonnes intentions contre le réchauffement climatique à la COP26 de Glasgow (Ecosse) et autoriser l'exploitation d'une nouvelle énergie fossile en France ? C'est la question posée, mercredi 10 novembre, au gouvernement par 66 élus, députés, sénateurs, eurodéputés ou maires. Cette énergie fossile, c'est le gaz de couche, du méthane aujourd'hui emprisonné dans des couches de charbon non exploitées qu'une société, la Française de l'Énergie, veut extraire. Franceinfo fait le point [sur ce dossier dans cet article](#). Les 66 signataires s'expriment ici librement.

Nous, élus locaux de Moselle ; nous, parlementaires, demandons au gouvernement de ne pas autoriser la concession d'exploitation de mines d'hydrocarbures dite "Concessions Bleue Lorraine" sollicitée par la société Française de l'Énergie. Nous, élus de tous horizons, nous opposons à l'exploitation de nouvelles sources d'énergies fossiles.

Cette concession concernerait 40 communes, sur un territoire de 191 kilomètres carrés, et permettrait à cette entreprise cotée en bourse d'exploiter du gaz de couche, contenu dans des veines de charbon, d'ici à 2040. Nous n'avons à ce jour aucune garantie réelle sur les conditions de cette exploitation nécessitant une technique non conventionnelle, sur le développement économique qui en résulterait, et sur les capacités techniques et financières de cette société.

Quel serait l'impact sur les ressources en eau, déjà affectées par les activités chimiques industrielles et par un phénomène de remontée de la nappe phréatique lié à la fin de l'exploitation minière ?

Quel serait l'impact sur notre cadre de vie et sur nos sols, déjà durement éprouvés par l'histoire minière et qui souffrent par endroits de désordres géologiques majeurs ?

Pourquoi autoriser ce projet gazier alors que les retours d'expérience de forages de gaz de couche à travers le monde témoignent de répercussions dramatiques ?

Et comment comprendre, enfin, que l'on autorise, en 2021, l'exploitation d'une nouvelle source d'hydrocarbures alors que notre pays doit s'engager dans la sortie de sa dépendance aux énergies fossiles ?

Pour cette concession, une enquête publique d'un mois a été menée : elle a été faite à une période où les municipalités et les citoyens avaient bien d'autres urgences à traiter. La plupart des collectivités ne possèdent pas l'expertise interne nécessaire pour formuler un avis éclairé. Dès lors, il aurait fallu que la consultation soit plus longue pour leur permettre de mener les études nécessaires. Ainsi, seules 14 communes sur les 40 concernées ont pu délibérer dans les délais impartis.

Nous refusons le développement d'un projet gazier qui ne peut être que nuisible pour l'environnement et la santé de nos concitoyens.

Nous travaillons, ensemble, pour ce territoire, pour son développement, dans le sens d'une transition écologique juste et durable, attendue par tous. Elle assurerait aux générations futures un avenir pérenne, sans risquer de nuire aux équilibres naturels.

Les signataires :

Christophe Arend – député LREM de la 6e circonscription de Moselle

Gabriel Bastian – maire de Schoeneck

Gérard Bazin – maire de Bionville-sur-Nied

Guy Benamoche – sénateur écologiste des Bouches-du-Rhône

Bernard Betker – maire de Rosbruck

Claire Bouchet – députée LREM de la 2e circonscription des Hautes-Alpes

Yannick Brohard – conseiller régional EELV des Hauts-de-France

Sébastien Clamme – maire de Lachambre

Jean-Charles Colas-Roy – député LREM de la 2e circonscription de l'Isère

Alexandre Cousin – conseiller régional EELV des Hauts-de-France

Alain Dauendorffer – maire de Voelting-lès-Bouzonville

Karima Delli – députée européenne EELV

Monique de Marco – Sénatrice écologiste de la Gironde

Claire Desmares – conseillère régionale EELV de Bretagne

Laurent Dreyfus — conseiller régional LREM du Grand Est

Christophe Dumont — conseiller régional EELV du Grand Est

Julie Dupuy — conseillère régionale EELV de Bretagne

François Ettenhuber — maire de Neunkirchen-lès-Bouzonville

Jacques Fernique — sénateur écologiste du Bas-Rhin

Antoine Franke — maire de Vahl-Ebersing

Jean-Luc Fugit — député LREM dans la 11e circonscription du Rhône

Evelyne Gareaux — conseillère régionale EELV du Grand Est

Cécile Germain-Ecuier — conseillère régionale EELV du Grand Est

Guillaume Gontard — sénateur écologiste de l'Isère

Carole Grandjean — députée LREM de la première circonscription de Meurthe-et-Moselle

Laure Haag — conseillère régionale EELV du Grand Est

Brahim Hammouche — député MoDem de la 8e circonscription de Moselle

Yannick Haury — député LREM de la 9e circonscription de Loire-Atlantique

Joëlle Hoffmann — maire de Merten

Thomas Hurin — conseiller régional EELV des Hauts-de-France

Ralph Klein — maire de Tenteling

Géraldine Krin — conseillère régionale EELV du Grand Est

Sandrine Le Fleur — députée LREM de la 4e circonscription du Finistère

Loïc Le Hir — conseiller régional EELV de Bretagne

Benjamin Lucas — conseiller régional EELV des Hauts-de-France

Armand Marx — conseiller régional EELV du Grand Est

Gil Mettai — conseiller régional EELV des Hauts-de-France

Marjolaine Maynier-Millefert — députée LREM de la 10e circonscription de l'Isère Emmanuel Michel — maire de Téterchen

Lou Noiret — conseiller régional EELV du Grand Est

Gouven Ollivier — conseiller régional EELV de Bretagne

Ludvine Perard — conseillère régionale EELV du Grand Est

Ronan Pichon — conseiller régional EELV de Bretagne

Raymonde Poncet Monge — sénatrice écologiste du Rhône et de la métropole de Lyon

Christine Prigent — conseillère régionale EELV de Bretagne

Simone Ramsaier — maire de Béning-lès-Saint-Avoird

Caroline Reys — conseillère régionale EELV du Grand Est

Nicolas Richard — conseiller régional EELV des Hauts-de-France

Éliane Romani — conseillère régionale EELV du Grand Est

Daniel Roth — maire de Zimming

Pauju Santu Parigi — sénateur écologiste de la Haute-Corse

Daniel Salmon — sénateur écologiste d'Ille-et-Vilaine

Gérard Schann — conseiller régional EELV du Grand Est

Adrien Scherer — maire de Rémering

Jean-François Secondé — conseiller régional EELV du Grand Est

Jean-Marc Todeschini — sénateur PS de la Moselle

Marine Tondelier — conseillère municipale EELV d'Hénin-Beaumont

Marie Toussaint — députée européenne EELV

Elisabeth Toutut-Picard — députée LREM de la 7e circonscription de la Haute-Garonne

Nicolas Trisse — députée LREM de la 5e circonscription de la Moselle

Katy Vuylsteke — conseillère régionale EELV des Hauts-de-France

Michael Weber — maire de Wœlting-lès-Sarreguemines, conseiller régional PS du Grand-Est, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Jean-Paul Welstroffer — maire de Bibiche

Ghislain Wysocinski — conseiller régional EELV du Grand Est

Hélène Zannier — députée LREM de la 7e circonscription de Moselle

Christian Zwiebel — maire de Bambidenstroff

--0--

66 élus, dont trois députés mosellans, ont demandé au gouvernement de refuser le captage du méthane prisonnier des veines de charbon.

**Ainsi trois députés mosellans de La République En Marche
s'opposent publiquement**

**au captage du méthane prisonnier des veines de charbon
pourtant approuvé par le conseil municipal de Faulquemont
composé seulement des élus de la liste majoritaire**

de La République En Marche.

<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>